



Procès-verbal du Conseil Municipal 1^{er} Août 2022

Nombre de Conseillers : 14

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le 1 août, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 juillet 2022

Présents : Mrs BRAS José, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent et Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée, TREIL Christine.

Absents excusés : Mrs CHALAGUIER Julien, GOUT Stéphane, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis
Monsieur GOUT Stéphane a donné procuration à Madame BEFRE Michelle
Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

20220801 DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins au service administratif de la commune il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à cet emploi.

En effet, l'absence d'une secrétaire pour congé maternité génère surcroît d'activité au sein du service administratif et au vu de la spécificité de l'ensemble des tâches et du manque de temps des secrétaires pour une éventuelle formation la commune souhaite recruter temporaire un attaché.

Madame le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois



| Période | Nombre d'emploi | Grade | Nature des fonctions | Temps de travail Hebdomadaire |
|-------------------------------------|-----------------|---------|----------------------|-------------------------------|
| Du 01 août 2022 au 31 décembre 2022 | 1 | Attaché | Secrétaire | 4h00 |

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut 821 en référence au 11 échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la commune aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

20220802 DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Madame le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 01/09/2022 au 31/08/2023.

| Période | Nombre d'emploi | Grade | Nature des fonctions | Temps de travail Hebdomadaire |
|------------------------------|-----------------|-------------------|--|-------------------------------|
| Du 01/09/2022 au 31/08/2023. | 2 | Adjoint technique | Exécution de diverses tâches, ménage, surveillance | 20h00 |



La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1 échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT Madame le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours